

4^{ème} colloque national sur le conseil en désendettement
Accès au désendettement pour les pauvres – Procédure
d'annulation des dettes restantes: une solution pour la Suisse?
Jeudi, 1^{er} octobre 2015, Olten

Mes créanciers

Administration fiscale, actes de défaut de biens	16'247.80
Crédit à la consommation, bureau d'encaissement, acte de défaut de biens	4'277.-
Deux arriérés de loyers	1'824.-
8 rappels pour factures impayées	1'322.-
Psychiatre, 2 factures impayées	1'243.-
Factures téléphoniques impayées, acte de défaut de biens	841.-
Découvert bancaire, acte de défaut de biens	651.-
Facture de gaz et d'électricité, troisième rappel, le courant est coupé	629.-
Total	27'034.80



SCHULDENBERATUNG SCHWEIZ
DETTES CONSEILS SUISSE

SKOS CSIAS COSAS

Schweizerische Konferenz für Sozialhilfe
Conférence suisse des institutions d'action sociale
Conferenza svizzera delle istituzioni dell'azione sociale
Conferenza svizra da l'agid sozial

CARITAS

Schweiz
Suisse
Svizzera
Svizra

Konferenz der Betreibungs- und Konkursbeamten der Schweiz
Conférence des préposés aux poursuites et faillites de Suisse
Conferenza degli ufficiali di esecuzione e fallimenti della Svizzera
Conferenza dels funcziunaris da scussion e falliments da la Svizra



Accès au désendettement pour les pauvres – Procédure d’annulation des dettes restantes: une solution pour la Suisse?

Le jeudi 1^{er} octobre 2015 à Olten

En Suisse, l’endettement et le surendettement des particuliers ont pris des proportions considérables. Les retards de paiement de quelque 570000 ménages ont atteint un niveau critique. Leur compte est à découvert et les dettes contractées sont beaucoup trop élevées par rapport aux revenus du foyer.

Les personnes vivant dans la précarité sont particulièrement touchées par cette situation. À ce jour, il n’existe aucun moyen fiable leur permettant de résoudre leurs problèmes d’endettement si elles n’ont ni biens ni revenus pouvant être saisis. À cet égard, la mise en faillite personnelle prévue par la Suisse n’est pas une solution: elle ne s’accompagne pas d’une annulation des dettes et ne permet pas de prendre le «nouveau départ» escompté sur le plan économique.

À l’heure qu’il est, de nombreux pays européens ont mis en place des procédures permettant aux particuliers dépourvus de biens et de revenus saisissables d’être dispensés de l’obligation de régler leurs dettes. L’Autriche a été le premier pays germanophone à introduire la mise en faillite personnelle assortie d’une remise des dettes. Le colloque soulèvera la question de savoir si la Suisse doit aussi introduire un processus d’annulation des dettes restantes, et s’interrogera sur les enjeux de politique sociale accompagnant une telle procédure législative.

Il donnera la parole à différents intervenants qui prendront position au sujet d’un modèle d’annulation des dettes restantes conforme au droit suisse. Forts de l’expérience de l’Autriche, des spécialistes du crédit, du travail social et de la justice discuteront de la pertinence de ce processus dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, des difficultés qu’il est susceptible d’entraîner, ainsi que de la manière d’imposer politiquement une annulation des dettes restantes en Suisse.

Organisation du colloque

Dr. Christoph Mattes, Prof. Dr. Carlo Knöpfel, Hochschule für Soziale Arbeit FHNW, Bâle
Prof. Dr. Isaak Meier, Faculté de droit de l’université de Zurich

Animation Agnes Würsch, Association faîtière Dettes Conseils Suisse

Programme-cadre musical Matthias Gubler (saxophone) et Hannes Fankhauser (cor des Alpes)

Organisation

Interprétation simultanée

Les exposés seront présentés en allemand et en français avec interprétation simultanée.

Lieu

Nouveau bâtiment sur le campus de la FHNW, Von Roll-Strasse 10, Olten

Prix du colloque Repas compris

Tarif en cas d’inscription précoce (avant le 1.7.2015)	CHF 230.–
Tarif normal	CHF 280.–
Tarif réduit (étudiants sur présentation d’un justificatif)	CHF 100.–

Inscription

Possibilité d’inscription en ligne sur le site du colloque www.forum-schulden.ch, par télécopie ou courrier adressé au secrétariat du colloque.

Clôture des inscriptions 15.9.2015

Secrétariat du colloque

Hochschule für Soziale Arbeit FHNW, Thiersteinallee 57, 4053 Bâle, Karin Lundsgaard,
T +41 61 337 27 68, F +41 61 337 27 20, karin.lundsgaard@fhnw.ch

1.10.2015 Programme

Allocution de bienvenue du Dr. Claudia Hänzi,
Amt für soziale Sicherheit, Soleure

Dr. Christoph Mattes, Hochschule für Soziale Arbeit FHNW, Bâle
Introduction au thème du colloque: Pourquoi une annulation des dettes est également nécessaire et pertinente dans le cas des pauvres

09.45–10.30 Prof. Dr. Georg Kodek, Université de sciences économiques de Vienne
La mise en faillite personnelle en Autriche: fonctionnement, effets et problèmes de procédure

10.30–11.00 **Pause**

11.00–12.00 Prof. Dr. Isaak Meier, Université de Zurich
Le désendettement des particuliers dans le droit suisse

12.00–13.30 **Repas de midi (buffet) et café**

13.30–14.00 Prof. Dr. Nicolas Jeandin, Université de Genève
L'annulation des dettes restantes en Suisse du point de vue des créanciers

14.00–14.30 Thomas Winkler, Office des poursuites de la ville de Dietikon
Le processus d'annulation des dettes restantes en Suisse du point de vue des déposés aux poursuites et faillites

14.30–15.00 Sébastien Mercier, Association faitière Dettes Conseils Suisse
Le processus d'annulation des dettes restantes en Suisse du point de vue du service Dettes Conseils

15.00–15.20 **Pause**

15.20–16.40 **Podium: L'annulation des dettes restantes est-elle politiquement applicable en Suisse?**
Animation: Prof. Dr. Carlo Knöpfel, Hochschule für Soziale Arbeit FHNW, Bâle

- Isabelle Bindschedler, Caritas Suisse
 - Hansruedi Brügger, Association Suisse des Sociétés Fiduciaires de Recouvrement
 - Bea Heim, Conseillère nationale PS Suisse et Présidente de l'Association faitière Dettes Conseils Suisse
 - Andrea Mauro Ferroni, Office cantonal des affaires sociales des Grisons, Président de la Commission consultative de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales CDAS
 - Dr. David Rüetschi, Office fédéral de la justice
-

16.40 Récapitulatif du colloque, Prof. Dr. Isaak Meier, Université de Zurich
Perspectives, Dr. Christoph Mattes, Hochschule für Soziale Arbeit FHNW, Bâle

16.45 Fin du colloque

4^{ème} colloque national sur le conseil en désendettement
Accès au désendettement pour les pauvres – Procédure
d'annulation des dettes restantes: une solution pour la Suisse?
1^{er} octobre 2015 à Olten

Fachhochschule Nordwestschweiz FHNW
Hochschule für Soziale Arbeit
Institut Sozialplanung und Stadtentwicklung
Thiersteinallee 57
4053 Bâle
Von Roll-Strasse 10
Adresse postale: Riggerbachstrasse 16
4600 Olten

T +41 848 821 011
weiterbildung.sozialarbeit@fhnw.ch
www.fhnw.ch/sozialarbeit/weiterbildung
www.facebook.com/FHNWsozialarbeit
www.twitter.com/hsaFHNW
blogs.fhnw.ch/wb-sozialarbeit
www.forum-schulden.ch